

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2026  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le cinq juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

**Présents (24) :** Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

**Excusés (9) :**

M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)  
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)  
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)  
M. Eddie WAESELYNCK  
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
Mme Miné SEYHAN  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Bilge BAYRAM  
M. Cédric SCHRUTT

-o-O-o-

### Point 6 de l'ordre du jour

#### Décision Modificative n°1 du Budget 2026

##### **Section de fonctionnement**

Recettes : il s'agit de tenir compte du montant réel des recettes attendues, en particulier de la baisse importante de la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, qui passe de 223.814 € à 87.335 €. De son côté, la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) est purement et simplement supprimée (elle représentait encore 172.000 € en 2024).

Si ces baisses de dotations avaient été anticipées, elles ne l'étaient pas dans de telles proportions. Dès lors, la décision modificative présentée comporte une baisse des recettes de fonctionnement de 98.000 €

Dépenses : l'équilibre est obtenu au prix d'une diminution des dépenses de la section de fonctionnement d'un même montant.

Les charges générales (chapitre 011) diminuent ainsi de 32.000 €. Le chapitre 014 (atténuation de produit) est réduit de 22.000 € pour tenir compte de la réduction des pénalités versées au titre de l'application de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain). Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est réduit de 44.000 € (réduction des contributions et subventions versées).

### Section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement augmentent de 9.000 € au titre d'une opération d'ordre à l'intérieur de la section (chapitres 041) que l'on retrouve en dépense pour le même montant. Pour mémoire, une opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement est un jeu d'écritures comptables à somme nulle ; il s'agit en l'espèce de passer une dépense d'un compte d'avance à une entreprise à un compte de travaux, après démarrage de l'opération).

Les dépenses d'investissement évoluent dans de plus grandes proportions par des redéploiements de crédits entre opérations, pour un total à somme nulle.

Plusieurs opérations sont ainsi gelées ou réduites, ou des reliquats réaffectés, pour abonder les lignes dédiées à l'achat d'une maison sur le site de La Forge (170.000 €), la restauration de la Commanderie (+125.000 €), dans la mesure où l'opération s'achèvera cette année au lieu de 2027, et qu'elle a été marquée par des surcoûts, l'acquisition de nouveaux éclairages publics à led, notamment.

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
chapitre		
011	charges générales	-32 000 €
014	atténuation de produits (pénalités SRU)	-22 000 €
65	autres charges de gestion courante (subventions versées)	-44 000 €
total		-98 000 €

RECETTES		
chapitre		
74	Dotations, subventions, participations (DGF)	-98 000 €
total		-98 000 €

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		
chapitre		
21	immobilisations corporelles	130 200 €
23	immobilisations en cours	-130 200 €
041	opération d'ordre à l'intérieur de la section	9 000 €
total		9 000 €

RECETTES		
chapitre		
041	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	9 000 €
total		9 000 €

L'ensemble des mouvements de crédits sont présentés dans le document joint (décision modificative n°1)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'inscription au Budget 2026 des modifications ainsi présentées.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 08 juin 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **09 JUIN 2026**